





Assemblée Générale ordinaire 2022

Le 09/04/2022

Présentiel: 020G

Distanciel: Discord





Plan

- ☐ Bilan moral
- ☐ Bilan financier
- ☐ Discussions, orientation, questions diverses
- ☐ Renouvellement d'une partie du Conseil d'Administration





Bilan moral







Objectifs de l'association et missions

- ☐ Inscription des nouveaux diplômés dans le RNI IESF
- ☐ L'annuaire de l'AAEE en ligne
- ☐ Générations Enssat
- ☐ Le brunch des anciens le lendemain du gala de l'Enssat
- ☐ La galette des anciens
- ☐ Soirées entre anciens (section Toulouse)
- ☐ Futures sections : Rennes, Nantes, Brest





Objectifs de l'association et missions ENSSAT

LANNION

Soutien des étudiants : soutien social ou entraide (Commission Caisse de Secours : CCS)

Faciliter l'insertion des diplômés et étudiants Enssat dans la vie professionnelle

- Les aider dans leurs recherches de stages
- Développer leurs relations avec le monde industriel

Contribuer au perfectionnement et à l'adaptation de l'enseignement (Conseil de perfectionnement)

Participation aux entretiens d'admission sur titres

Participation à la journée Portes Ouvertes de l'Enssat

1 vote au Conseil de l'Enssat







Objectifs de l'association et missions 📎





L'association est membre de IESF (Ingénieurs Et Scientifiques de France)

- Participations aux réunions IESF, colloques, Comité Associations
- Nos diplômés sont inscrits dans le Répertoire Français des Ingénieurs (RNI)
- Participation à l'Enquête Nationale IESF

Participation aux réunions GT Alumni de la CGE

Participation à l'Enquête sur l'insertion des diplômés des Grandes écoles de la CGE



Adhésion à IESF



A VOTER

Appel à cotisation reçu début janvier 2022.

Relance en février.

Montant de la cotisation 2022 : 450 €

La cotisation IESF > aux adhésions AAEE reçues

Rappel:

année 2020-2021

La cotisation IESF a été payée (450 €) car une candidature au CA d'IESF a été proposée

année 2019-2020

Négociation pour ne payer que 200 €.







Adhérents 2021-2022

Membres actifs: 46

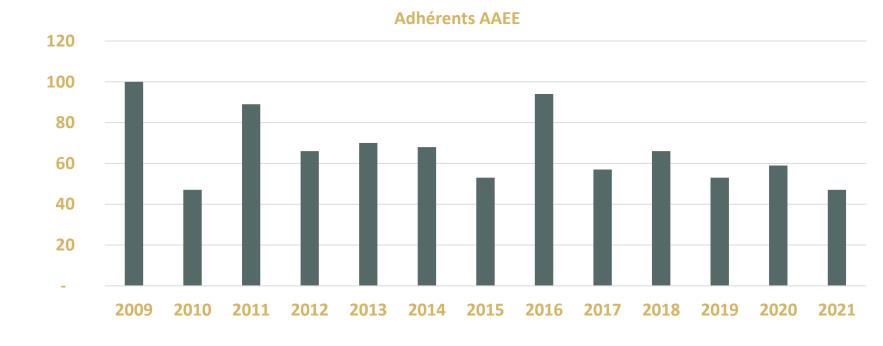
(exercice 2020-2021:58)

Membres de droit : 1

(exercice 2020-2021:1)

TOTAL: 47

(exercice 2020-2021:59)



Rappel: 2652 diplômés ENSSAT (1,78 % de cotisation)







Nos actions en 2021-2022

Crise sanitaire : peu d'évènements en présentiel cette année

Générations Enssat en présentiel

Chat Discord (offres d'emplois, actualité, nos CA, AG)

Réseaux sociaux actifs : Twitter, Instagram, Mastodon, LinkedIn

Participation au Conseil de l'Enssat Rentrée de l'Enssat : présentation de l'AAEE Subvention du Gala de l'Enssat 2021

Enquêtes ingénieur:

- CGE (taux de réponse de la promotion 2021 : 81,2 %)
- IESF (session 2022 : 143 réponses)







La Commission d'attribution des fonds de la Caisse de Secours (CCS)

5 situations individuelles en 2021-2022 (2 en 2020-2021)

5 prêts d'honneur octroyés en 2021-2022 (2 en 2020-2021)

2 remboursements obtenus cette année sur l'ensemble des prêts en cours

Augmentation de la demande cette année

Aide pour les 1A qui souhaitent participer au week-end d'intégration : 0 (0 demande en 2020-2021 : pas de WEI)

21 353,16 € restent à rembourser sur l'ensemble des dossiers en cours







Actions à venir

Participation à la remise des diplômes

Participation au Gala

Brunch des anciens demain matin

Témoignages d'anciens

Rencontres entre anciens

Changement banque : passage de la Société Générale au Crédit Agricole (afin de baisser les frais)





Bilan moral

A VOTER





Bilan financier







Caisse principale : recettes 2021-2022

Cotisations et dons : 640 €

Divers:

Intérêts bancaire : 7,53 €

TOTAL des recettes : 647,53 €





Caisse principale : dépenses 2021-2022

Subvention Gala 2021 : 100 €

Frais bancaires : 211,40 €

Frais Paypal : 32,15 €

Prêt JES: 200 €

Adhésion IESF: 450 €

Serveurs & domaine: 97,26 €

Remboursement double adhésion : 90 €

Générations Enssat : 300 €

Don hôpital en l'honneur de

Mme Sheila BODROS : 200 €

TOTAL des dépenses : 1680,81 €







Caisse principale : résultats 2021-2022

Recettes

Dépenses

TOTAL

647,53 €

1 680,81 €

-1 033,28 €

Rappel:

2020-2021 : - **902,11 €** 2019-2020 : - **1 006,41 €**

2017-2018 : **+ 237,27 €**

2016-2017 : + **537,36 €**

2015-2016 : - **1 961,47 €**

2014-2015 : - **1 038,39 €**

2013-2014 : + **144,01 €**

2012-2013 : + **1 159,15 €**

2011-2012 : **-857,38 €**

2010-2011 : + **224,52 €**

2009-2010 : + **2 142,59 €**







Caisse principale: bilan au 9/04/2022

Actif (emplois ou besoins de financement)

Actifs financiers:

Compte courant

Compte sur livret

Compte Paypal

+ 9 415,43 €

+ 706,51 €

+ 7 748,79 €

+ 960,13 €

Passif (ressources ou moyens de financement)

Capitaux propres

Report à nouveau

Résultat

Dettes

Serveurs

Report dette

CCS

+ 7 708,80 €

+ 8 742,08 €

- 1 033,28 €

+ 1 706,63 €

+ 97,26 €

+ 608,00 €

+ 1 001,37 €

TOTAL de l'actif

+ 9 415,43 €

TOTAL du passif

+ 9 415,43 €







Caisse de secours : résultats 2021-2022

Recettes + 5 096,76 €

Remboursements + 1 000 €

Dons à la CCS + 85 €

Subvention Enssat + 4 000 €

Intérêts bancaire + 11,76 €

Dépenses - 4800 €

Prêts d'honneur - 4 600 €

Don hôpital en l'honneur

de Mme Sheila BODROS - 200 €

TOTAL

+ 296,76 €





Caisse de secours : bilan au 9/04/2022

Actif

Actifs financiers:

Compte sur livret

Liquide

+ 12 457,80 €

+ 11 757,80 €

+ 700 €

Passif

Capitaux propres

Report à nouveau

Résultat

Report asso

TOTAL du passif

+ 12 457,80 €

+ 13 162,41 €

+ 296,76 €

- 1 001,37 €

+ 12 457,80 €

TOTAL de l'actif

+ 12 457,80 €







Actifs financiers au 9/04/2022

Caisse principale + 9 415,43 €

Caisse de secours

+ 12 457,80 €

Rappel

13 février 2021 : +8742,08 €14 février 2020 : +8701,20 €1 mars 2019 : +8522,41 €10 février 2018 : +8431,10 €11 mars 2017 : +6046,38 €27 février 2016 : +5479,02 €

Rappel

13 février 2021: + 13 162,41 €
14 février 2020: + 14 232,06 €
1 mars 2019: + 12 886,19 €
10 février 2018: + 9 314,13 €
11 mars 2017: + 15 097,65 €

16 mars 2013 : + 9 810,20 €



16 mars 2013 :



+ 8 018,62 €



Bilan financier

A VOTER



Discussions Orientations Questions diverses









Orientations 2022-2023 : débat

A COMPLÉTER EN SÉANCE

Propositions de l'Assemblée

• • • • • •



Élection du Conseil d'Administration









Composition du Conseil d'Administration

Élus jusqu'en 2023

Justine KONOPACKI-LAPERSONNE présidente

Pierre-Yves LAPERSONNE

Myriam MALAQUIN secrétaire

Aurélia POIVRE

Tessa PEYTIER

Benjamin DANJOUX

Matthieu LEJOP

Sortants

Daniel CHILLET

David MAHEO trésorier

Florentin MOLIMARD

Aurélien MOREAU vice-président

Omar ZORGATI

Chloé CORFMAT trésorier-adjoint

Lois PEYTOUREAU

Membre de droit : Vincent BARREAUD







Élection du Conseil d'Administration

Blabla en annexe





Conseil d'Administration : candidats

A COMPLÉTER EN SÉANCE

☐ Yann MÉHAT (IMR 2020)

yann.mehat@gmail.com

7 sièges à pourvoir

- **...**
- ☐ ...

- **U** ...





Fin de l'Assemblée Générale ordinaire 2022









ANNEXE – Élection du Conseil d'Administration 1/2

Le président affiche le nombre minimal et le nombre maximal de sièges à pourvoir (étant donnés les administrateurs dont le mandat continue et le membre de droit). Quoi qu'il en soit, le nombre minimal est au moins égal à un.

Le président affiche la liste alphabétique des candidats, chacun étant au moins accompagné de sa qualité (membre actif, membre associé, membre d'honneur).

En tout état de cause, le scrutin **ne peut avoir lieu** s'il est impossible d'obtenir un conseil d'administration conforme aux statuts et au règlement intérieur à son issue (nombre et qualités des membres).

Le président désigne de un à quatre assesseurs, parmi les membres qui ne sont pas candidats (dans la mesure du possible), pour gérer le déroulement du scrutin.

Chaque candidat peut **prendre la parole**, pendant cinq minutes maximum.

Les assesseurs distribuent le matériel de vote (bulletins vierges, stylos...).

Chaque membre **remplit son bulletin**, en y inscrivant les noms d'un nombre de candidats compris entre le nombre minimal et le nombre maximal de sièges à pourvoir. Il n'est **pas possible de voter « blanc »** . Les membres disposant de pouvoirs remplissent autant de bulletins qu'ils ont de pouvoirs en sus du leur.

Les assesseurs ramassent les bulletins contre émargement. Les membres disposant de pouvoirs indiquent les noms de leurs mandants.







ANNEXE – Élection du Conseil d'Administration 2/2

Les assesseurs dépouillent les bulletins, y compris les bulletins par correspondance, vérifient les pouvoirs et comptent le nombre de voix attribuées à chaque candidat. Tout bulletin illisible, ambigu, comportant plusieurs fois le même nom, comportant le nom d'une personne non candidate, ne comportant pas le bon nombre de noms ou comportant des signes distinctifs est considéré comme nul.

Le président affiche le nombre de bulletins valides et le nombre de voix obtenues par chaque candidat.

Le président demande aux candidats s'ils veulent se désister. Les noms des candidats se désistant sont rayés. À partir de cet instant, les candidats ne peuvent plus se désister (ils ne peuvent que démissionner s'ils sont élus).

Si l'élection d'un membre actif est nécessaire, le membre actif ayant obtenu le plus de voix est immédiatement élu.

Sont également élus suffisamment de candidats pour **pourvoir le nombre minimal de sièges**, en sélectionnant les candidats ayant obtenu le plus de voix.

Parmi les candidats restants, ceux dont le nom a été inscrit sur au moins un dixième des bulletins valides sont également élus, jusqu'à concurrence du nombre maximal de sièges à pourvoir.

En cas d'égalité sur les nombres de voix, les candidats les plus vieux l'emportent.

En cas de litige ou de toute situation exceptionnelle, le président est habilité à prendre toutes les décisions nécessaires, après consultation des assesseurs et des membres du conseil d'administration. Il peut notamment, unilatéralement, adapter la présente procédure ou exclure des individus de la séance.

